

Demande d'équivalences pour des enseignements dans la formation Bachelor (BSc)

Selon le règlement

Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS du 29 juin 2021

Art. 12 Équivalences et dispenses

¹ Sur demande écrite de l'étudiant·e formulée dans les 2 premières semaines de l'année académique, une équivalence peut lui être accordée par la direction de la HEdS pour une unité de cours ou un module pour laquelle ou lequel l'étudiant·e peut justifier d'avoir déjà acquis des connaissances préalables. Lorsqu'elle est accordée, l'équivalence a pour effet d'attribuer automatiquement les crédits afférents à l'unité de cours ou au module correspondant·e.

² Une dispense de suivre tout ou partie d'une unité de cours ou d'un module peut être accordée par la direction de la HEdS à l'étudiant·e qui en fait la demande. Elle ou il devra toutefois passer les évaluations finales de l'unité de cours ou du module concerné·e.

³ Tant qu'une équivalence ou une dispense n'est pas accordée, les exigences de fréquentation de l'art. 28 al. 1 du présent règlement sont maintenues.

⁴ Aucune dispense n'est accordée pour les périodes de formation pratique.

Demande et justificatifs

- Toute demande de dispenses et équivalences doivent être adressée au plus tard le 15 juillet précédent l'année académique concernée par le(s) module(s) pour le(s)quel(s) l'équivalence est demandée.

Le dossier complet doit être envoyé au secrétariat de filière correspondant¹. Elle doit spécifier pour quel(s) module(s) est faite la demande.

- La demande doit être argumentée sur la base du programme d'études Bachelor et doit comporter en pièce-jointe les justificatifs suivants :
 - CV (incluant les formations suivies)
 - Diplômes obtenus et contenus visés
 - Certificats de travail
 - Crédit ECTS obtenus (relevé de notes)
 - Formulaire ci-joint

La commission d'évaluation des demandes de dispenses ou équivalences des modules BSc

La commission d'évaluation est l'organe de décision des dispenses ou équivalences :

- Elle est composée du/des : responsable de filière, conseiller·ère aux études BSc,/répondant de cursus bachelor et responsable de module.
- La validation de la demande est signée par la/le Directeur·trice de la HEdS.

¹ Filière Technique en radiologie médicale : trm.heds@hesge.ch

Filière Sage-femmes : sf.heds@hesge.ch

Filière Soins infirmiers : si.heds@hesge.ch

Filière Nutrition et diététique : nd.heds@hesge.ch

Filière Physiothérapie : physio.heds@hesge.ch

DEMANDE D'EQUIVALENCE

DEMANDE DE DISPENSE

(Veuillez cocher la bonne mention svp)

Nom, Prénom :

Date de naissance :

1. Bachelor santé concerné :

2. Intitulé du dernier diplôme obtenu et date et lieu d'obtention :

.....
.....

3. Intitulé du/des module.s concernés par la demande :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Modalités d'acquisition des compétences/connaissances justifiant la demande :

Etudes (lesquelles, durée, date) :

.....
.....
.....

Session.s (lesquelles, durée, date)

.....
.....
.....

Autres

.....
.....
.....

4. Compétences/connaissances acquises pendant cette formation :

.....
.....
.....

5. Comment avez-vous mobilisé ces compétences/connaissances depuis leur validation ?

.....
.....
.....
.....
.....

J'atteste avoir répondu de manière véridique et complète à toutes les questions posées dans le présent formulaire.

Seules les demandes complètes et déposées dans les délais seront examinées.

Date :

Signature :